

Le 18 février 2010

February 18, 2010

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Cromwell

Coram: LeBel, Deschamps and Cromwell JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Procureur général du Québec et Pierre Reid,
en sa qualité de ministre de l'Éducation

Attorney General of Quebec and Pierre Reid,
en sa qualité de ministre de l'Éducation

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

E.G.

E.G.

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Québec),
numéro 200-09-006122-078, 2009 QCCA
2086, daté du 8 octobre 2009, est rejetée avec
dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Québec), Number 200-09-006122-078, 2009
QCCA 2086, dated October 8, 2009, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.